

QUESTIONS-RÉPONSES (Q&R)

Marché de fourniture

2026-019

Fourniture de livres imprimés de langue
française et étrangères destinés à l'Université
Paris Nanterre

Question 1 : Nous avons téléchargé la documentation, mais nous n'avons trouvé aucune information concernant le lot 6. Pourriez-vous nous donner davantage d'informations à ce sujet ?

Réponse 1 : Je vous renvoie à l'article 2.1 du règlement de la consultation qui précise que pour les lots 5 et 6 l'Université recourra à l'article R 2122-8 du code de la commande. Ces lots, étant de faible montant, **seront passés sans publicité ni mise en concurrence.**

Question 2 : Quels sont les titulaires actuels de ce marché ?

Réponse 2 :

- Lot 1 : Livres français et francophones, quel que soit le pays d'édition (incluant l'antiquariat) : AMALIVRE (APPEL DU LIVRE)
- Lot 2 : Livres de langue anglaise, quel que soit le pays d'édition (incluant l'antiquariat) : ERASMUS ANTIQUARIAAT EN BOEKHANDEL B.V
- Lot 3 : Livres de langue allemande, quel que soit le pays d'édition (incluant l'antiquariat) : RASMUS ANTIQUARIAAT EN BOEKHANDEL B.V
- Lot 4 : Livres de langue espagnole, quel que soit le pays d'édition (incluant l'antiquariat) : IBEROAMERICANA EDITORIAL VERVUERT
- Lot 5 : Livres de langue portugaise, quel que soit le pays d'édition (incluant l'antiquariat) : LIBRAIRIE PORTUGAISE
- Lot 6 : Livres de langue italienne, quel que soit le pays d'édition (incluant l'antiquariat) : CASALINI LIBRI

Question 3 : Quels sont les titulaires actuels de ce marché ? Quel est le montant des dépenses engagées les années précédentes ?

Réponse 3 : Pour les titulaires actuels, je vous renvoie à la réponse 2. Les montants estimatifs sont indiqués à l'article 2.4 du Règlement de la Consultation.

Question 4 : Comment pouvons-nous participer au Lot 6 – livres de langue italienne, prévu séparément au titre de l'article R.2122-8 ?

Réponse 4 : Pas de démarche particulière de votre part (cf. réponse 1).

Question 5 : Pourriez-vous nous confirmer qu'aucune démarche particulière ni aucun document ne sont requis pour le Lot 6 « Livres de langue italienne » et qu'un contact direct sera pris ultérieurement à ce sujet ?

Réponse 5 : Je vous confirme que les lots 5 et 6 seront conclus de gré à gré (sans publicité ni mise en concurrence préalables). Les entreprises seront contactées directement par l'Université pour négociation et notification du marché.

Question 6 : A l'article 3.3 du CCTP renvoie à un article qui ne semble pas exister (7.2.2) pour les délais des commandes permanentes. Pouvez-vous préciser ce qui est attendu ?

Réponse 6 : Merci de ne pas tenir compte du renvoi à l'article 7.2.2. Le délai maximum est de 3 semaines calendaires. Vous retrouverez cette information dans le CRT (cadre de réponses techniques) à la rubrique « livraisons et développement durable ».